



Malus suite accident du a un VI vendu le jour même

Par **stan85**, le **04/03/2013** à **09:30**

Bonjourrrrrle 1-11-2011 j'ai èlace vendu un véhicule "pour pièce" le matinrrrnet l'après midi les gens à qui j'ai vendu ce vl "pour pièce" à " défoncé" une barrière de sécurité rrrnplus tard soit fin 2012 j'apprend que que c'est mon assurance qui à payé les dégats donc je me retrouve avec un malus depuis tout ce temps!rrrnpourtant ce n'était pas à Alianz à payé pour un vl vendu pour pièce et surtout avec le macaron d'assurance enlevé!rrrnrnComment réclamé l'argent payé (malus) pendant toutes cette perriode car pour moi selà représente une sommerrrnet la récupération du bonus Dû?rrrnrnMerci

Par **chaber**, le **04/03/2013** à **09:57**

bonjourrrrrnconformément au code des assurances, en cas de vente les garanties cessent le lendemain 0H du jour de la vente (L121-11)rrrnrnVéhicule vendu le matin et accident responsable le même jour, il est normal que votre assureur soit intervenu en règlement et de ce fait qu'un malus vous soit appliquérnrnVous n'avez aucun recours, malheureusement pour vous.